

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 9 juin 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 4 129 342, rue des Plaines**

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0027 :

La demande de dérogation mineure 2026-0027 vise à :

- Permettre l'aménagement d'un logement intergénérationnel, dont la communication avec le logement principal s'effectuerait par le garage plutôt que par une pièce habitable, en dérogation aux dispositions réglementaires applicables.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 21 mai 2026.

*(signé)*

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière